



règlement numéro 831-18 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de huit-cent-mille dollars (800 000 \$).

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus :

- .- M. Richard Favreau
- .- M. Louis Charles Carline

COMMUNICATIONS AU PUBLIC

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h16.

ADOPTÉE

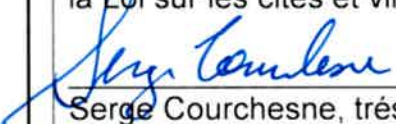

MME JOCELYNE BATES
MAIRESSE


MME DANIELLE CHEVRETTE
GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

Ce 9 mai 2018

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 mai 2018.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.


Serge Courchesne, trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 15 mai 2018

À une séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **mardi quinzième jour du mois de mai deux-mille-dix-huit (2018)**, à 19h30, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin et Julie Rondeau et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard, Michel



Béland et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrette, directrice générale et greffière par intérim ainsi que Monsieur Serge Courchesne, trésorier, directeur général adjoint sont également présents.

La présente séance est tenue pour les fins suivantes :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Autorisation de signature – Hydro-Québec – Permission 1402-024-362317 – travaux de réfection de la rue Centrale
3. Mandat à Axio environnement inc, experts-conseils – Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - nettoyage du lac artificiel au RécréoParc
4. Octroi de contrat – achat de gré à gré - fourniture et livraison de galets marqueurs (DOP18GE209)
5. Période de questions du public
6. Levée de la séance

166-05-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE

167-05-18

AUTORISATION DE SIGNATURE – HYDRO-QUÉBEC – PERMISSION 1402-024-362317 – RÉFECTION DE LA RUE CENTRALE

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de la permission numéro 1402-024-362317 à intervenir avec Hydro-Québec dans le cadre des travaux de réfection de la rue Centrale et de ses infrastructures ainsi qu'à la construction d'une piste cyclable et de trottoirs, sur le lot 2 373 589 du cadastre du Québec.

Que la greffière par intérim (ou le greffier adjoint) soit et est par la présente, autorisée à signer pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE

168-05-18

MANDAT À AXIO ENVIRONNEMENT INC, EXPERTS-CONSEILS – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDELCC - NETTOYAGE DU LAC ARTIFICIEL AU RÉCRÉOPARC

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'autoriser la firme Axio environnement inc, experts-conseils à présenter pour approbation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), une demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* (LQE) pour le projet de nettoyage du lac artificiel au RécréoParc.



Ledit projet ne contrevenant à aucune réglementation municipale, la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Que la Ville s'engage à transmettre au ministère, dans un délai maximum de 60 jours suivant les travaux, une attestation signée par un ingénieur à l'effet que les travaux réalisés sont conformes à l'autorisation accordée par le ministre.

Que de plus, Monsieur Serge Courchesne, directeur général adjoint, soit et est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE

169-05-18

OCTROI DE CONTRAT – ACHAT DE GRÉ À GRÉ - FOURNITURE ET LIVRAISON DE GALETS MARQUEURS (DOP18GE209)

Il est résolu à l'unanimité de retirer ce point.

RETIRÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de question prévue au règlement a alors lieu.

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

170-05-18

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 19 h 42.

ADOPTÉE


MME JOCELYNE BATES
MAIRESSE


MME DANIELLE CHEVRETTE
GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

Ce 16 mai 2018

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 mai 2018.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.


Serge Courchesne, trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 12 juin 2018

À une séance **ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **mardi douzième jour du mois de juin deux-mille-dix-huit (2018)**, à 19 h 30, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin et Julie Rondeau et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard, Michel Béland et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevette, directrice générale et greffière par intérim ainsi que Monsieur Serge Courchesne, trésorier, directeur général adjoint sont également présents.

171-06-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La documentation utile à la prise de décision du point intitulé « Toute affaire se rapportant à l'employé # 725 » n'était pas disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, tel que spécifié à l'article 319 de la Loi sur les cités.

Les membres du conseil présents renoncent au délai de 72 heures et consentent à ce que le point intitulé: « Toute affaire se rapportant à l'employé # 725 » soit inscrit à l'ordre du jour de la séance, ils ont exprimé par écrit leur consentement.

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, avec les modifications suivantes :

Retrait :

5.1 « Participation des élus – activité de financement – Club des lions »

Ajout :

5.21 « Toute affaire se rapportant à l'employé # 725 »

ADOPTÉE

172-06-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2018

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉE

173-06-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2018

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE